

LA VERITE D'ABORD, LA JUSTICE ENSUITE

1- Qui rendra justice aux millions de rwandais massacrés par le FPR

D'importantes tueries à caractère systématique ont eu lieu entre avril et septembre 1994, au fur et à mesure de l'avancée militaire du FPR sur tous les fronts. Le Journal Libération¹ qui a recoupé les informations recueillies à ce sujet pour cette période, mentionne de nombreuses sites de massacres dont notamment celles situées dans 11 des 17 communes de Gitarama, avec 17.000 morts entre mai et septembre 1994.

Un autre décompte établi sur base des listes faites au niveau des paroisses donne un chiffre de l'ordre de 25.000 morts pour la même période. En extrapolant sur l'ensemble du Rwanda, «*Libération*» arrive à un chiffre de l'ordre de grandeur de 150.000 morts pour la même période.

Le Journal Libération, mais aussi d'autres sources variées² ont indiqué plusieurs sites de massacres des populations civiles exécutées froidement par le FPR au cours de l'assaut final d'avril – juillet 1994 et durant les mois qui ont suivi sa victoire sur les FAR en juillet 1994. Tous ces témoins des horreurs commises par le FPR au moment où il fêtait sa victoire sur les FAR s'accordent sur le fait que c'est un crime contre la Justice d'arrêter et juger les auteurs présumés du « génocide tutsi » qui a fait 500.000 victimes et laisser en liberté les planificateurs et auteurs du « génocide hutu » dont les victimes étaient estimés à plus de 1.100.000 à l'époque (août- septembre 1995) et qui se poursuivait. Leur conclusion était simple et logique : « *C'est en identifiant tous les criminels que le TPIR cassera cette culture de l'impunité qui a toujours attisé la spirale de la violence au Rwanda en particulier et dans la Région des Grands Lacs d'Afrique en général.* »³

Le TPIR n'a jamais cherché à contrarier le régime FPR dans sa sale besogne, probablement, du fait qu'il obéit à des forces opposées à l'accomplissement de sa mission. Les détenus d'Arusha l'ont magistralement démontré dans un dossier fouillé, adressé aux plus hautes instances de l'ONU et du TPIR par la lettre du 17 janvier 2000 relative, notamment, aux crimes du FPR

Le constat fait par les prisonniers d'Arusha en l'an 2000 a été confirmé par « International Crisis Group –ICG» en septembre 2003 en ces termes : « *Les enquêtes sur l'APR n'ont été entamées par le Parquet du TPIR - et de façon timide - qu'en février 1999 alors que Louise*

¹ Libération n° 4594 du 27.2. 1996

² Il s'agit notamment de :

- Filip Reyntjens dans : « Le Rwanda, les violations des droits de l'homme par le FPR/APR, Plaidoyer pour une enquête approfondie. » (Anvers, juin 1995)
Sujets d'inquiétude au Rwanda, octobre 1994, working paper, 3 novembre 1994
- Amnesty International dans son rapport intitulé : « L'armée Patriotique Rwandaise responsable d'homicides et d'enlèvements. » (avril- août 1994)
- Jean Pierre Edouard Komayombi, président de l'Association Akagera- Rhein dans
Un document intitulé : « Rwanda, jusqu'où va le calvaire d'un peuple, avril 1996. »

³ Ibidem : Rwanda, jusqu'où va le calvaire d'un peuple, 1^{ère} partie ; les Modérés parlent, page 11

Arbour se savait sur le départ. Héritière d'un dossier timidement géré par ses prédécesseurs pendant quatre ans, Carla Del Ponte a eu l'avantage de s'en saisir avec d'avantage de courage. La réunion tripartite de Washington des 14 et 16 mai 2003 sous la présidence de l'Ambassadeur américain pour les crimes de guerre Richard Prosper a mis fin définitivement aux vellétés de la Suisse et de tous ses successeurs au TPIR »⁴

L'extermination des Hutu rwandais par le régime FPR s'est poursuivie à grande échelle pour atteindre son paroxysme avec la destruction des camps de réfugiés hutu à l'Est du Zaïre et les massacres de leurs occupants sur place ou après leur retour forcé au Rwanda ainsi que la poursuite et la liquidation de tous ceux qui se sont aventurés dans les impénétrables forêts du Congo dans l'espoir d'échapper à leur implacable ennemi.

Les renseignements tirés de divers documents traitant du nombre de victimes de la tragédie rwandaise depuis le déclenchement de la guerre le 1^{er} octobre 1990, donnent des indications très éloignées les unes des autres, aussi bien sur le nombre total des victimes toutes les ethnies confondues que sur le nombre de victimes Hutu, Tutsi ou Twa en particulier.

Les gouvernements successifs du FPR se sont catégoriquement opposés à toutes les offres internationales de financement pour effectuer le recensement des victimes de cette tragédie afin de ne pas perdre les avantages politiques et financiers que son régime continue à retirer des chiffres manipulés. Il va donc falloir se contenter, pour longtemps encore, des extrapolations pour avoir une idée sur l'ampleur de ces terribles tueries.

Parmi les estimations qui ont été publiées jusqu'à date, celle faite par l'ancien Ministre de la Défense James Gasana actuellement en exil en Suisse, me semble être la plus proche de la réalité. Il l'a produite lors de sa déposition devant la Commission d'Information du Parlement Français.

Nkiko Nsengimana a reproduit le même tableau en annexe à la lettre ouverte qu'il adressa en date du 27 février 1998 au Président Bizimungu Pasteur et à celui qui était, officiellement, son Vice-Président à l'époque, mais déjà tout puissant Ministre de la Défense et Président du FPR, le Général Paul Kagame.

Ces hauts responsables du FPR n'ayant jamais démenti ni contesté les graves allégations portées contre eux à ces deux occasions, il y a lieu de les prendre comme une base crédible pour se faire une idée sur le nombre des victimes de la tragédie rwandaise, arrêté à la date de la finalisation du projet Nouer⁵ en octobre 1997

Ci-après, je reprends ledit tableau estimatif des victimes du conflit rwandais par phase, régions et objectifs des tueries tel que publié par James Gasana et Nkiko Nsengimana.

⁴ ICG, Rapport Afrique no 69 du 26 septembre 2003 Nairobi/Bruxelles page 8 et 9

⁵ Tableau repris du document du projet NOUER ; Breaking Hutu-Tutsi en mity in Rwanda through reconciliation can be hope again ? Lausanne october 1997.

Coût en vies humaines du conflit rwandais⁶

Phase de la crise	Régions	Objectifs des massacres	Nombre de victimes
Octobre 1990- février 1993	Byumba et Ruhengeri	Le FPR et la NRA dégagent un territoire « Tutsiland » pour la négociation du pouvoir et l'installation des réfugiés tutsi	20.000
Février 1993	Byumba et Ruhengeri	Idem	
Avril-Juin 1994	Toutes les régions pour le génocide tutsi Byumba, Kibungo, Bugesera et Kigali-Est pour le génocide des hutu.	Lutte pour le pouvoir et l'espace. Pour Byumba et Kibungo, le FPR dégage l'espace pour l'installation des rapatriés tutsi.	1.180.000
Juin-août 1994	Centre et sud du Rwanda.	Consolidation de l'ethno-cratie militaire tutsi et du butin de guerre.	400.000
Juillet-août 1994	Camps de réfugiés au Zaïre	Epidémie, maladies, faim	100.000
Août- décembre 1994 ⁷	Toutes les régions du pays	Ecrémage accéléré des élites et des mâles hutus. Vengeance, consolidation du butin de guerre.	580.000
1995- août 1996	Toutes les régions du pays	Idem	250.000
Novembre 1996 à février 1997	Camps des réfugiés au Zaïre	Génocide hutu ⁸ perpétré par le FPR et la rébellion de Kabira Joseph	500.000
Mars-mai 1997	Massacres des réfugiés à Tingi Tingi et à Kisangani ⁹	Idem	80.000
<i>Total</i>	<i>Rwanda</i>		<i>3.150.000</i>

Comme je l'ai déjà signalé ci-avant, il n'y a pas que James Gasana et Nkiko Nsengimana qui se sont livrés à ce genre d'exercice d'extrapolation. Le professeur Filip Reyntjens dans un document intitulé : « *The conspiracy of silence* »¹⁰ indique que Robert Gersony et son équipe avaient trouvé que déjà en 1994, trois mois seulement après la prise du pouvoir par le FPR, 30.000 Hutu avaient été massacrés dans trois communes qu'il avait prises comme échantillon. En faisant une simple extrapolation sur l'ensemble du pays, il arrivait à estimer les victimes Hutu des massacres du régime FPR à 1.450.000 personnes.

⁶ Tableau reproduit in « La violence politique au Rwanda 1991-1993. » Déposition de James Gasana devant la Mission d'Information de l'Assemblée Nationale, France.

⁷ Dans le rapport de décembre 1994, le Ministère de l'Intérieur (du nouveau régime), Division du Recensement, estimait le nombre total de victimes des massacres interethniques à 2,101.250

⁸ Voir aussi le rapport d'un témoin publié par le journal français *Libération* le 10 février 1997, sous le titre « Zaïre : un témoin raconte les massacres. »

⁹ Des quelques 160.000 réfugiés survivants qui avaient atteint Tingitingi d'abord, Kisangani ensuite, environ 80.000 étaient encore en vie en début mai 1997 (voir aussi Time de la semaine du 12 mai 1997, « The Highway to Hell », p.28-33.

¹⁰ Filip Reyntjens : « The conspiracy of silence » du 02 septembre 1999

S'agissant d'appréhender le chiffre exact des victimes de la tragédie rwandaise, le passage obligé devait être la réalisation d'un recensement ad hoc avec la participation internationale pour en garantir le résultat. Comme déjà indiqué, le FPR s'y est opposé pour des raisons évidentes d'opportunité politique car le génocide reconnu des Tutsi constitue un fonds de commerce rentable. Par contre, s'il était reconnu, le génocide nié des Hutu pousserait la Communauté internationale à sortir de son silence complice et à mettre fin à l'impunité dont jouit scandaleusement le FPR.

2- Les aveux du Général Roméo Dallaire.

Pour quelqu'un comme Roméo Dallaire qui a la prétention de traiter les autres de diables, toutes ses décisions, omissions criminelles et compromissions bien documentées justifient l'ouverture d'un dossier pénal contre lui. Une telle action ne sera jamais entreprise par le TPIR qui a été conçu pour, notamment, exonérer l'ONU et ses fonctionnaires dont Roméo Dallaire lui-même de toute responsabilité dans la tragédie rwandaise.

Tenter de le poursuivre devant les Juridictions de son pays, le Canada, ne sera pas aisé dès lors que le Gouvernement canadien vient de lui attribuer le prix d'excellence, tout en reconnaissant qu'il n'a rien fait pour réussir sa mission au Rwanda.

Cependant un tel objectif n'est pas, à priori, inaccessible dès lors que, par orgueil ou par ignorance, le Général Roméo Dallaire a offert de sérieux et nombreux aveux dans son fameux livre "*J'ai serré la main du diable*". Par ailleurs, il a fait de nombreuses concessions aux avocats de la Défense qui l'ont confronté à ses grossiers mensonges lors du contre-interrogatoire après sa déposition à charge dans le *Procès Bagosora et aliis*. Au titre de ces multiples aveux, il y a lieu de citer quelques exemples :

2.1. Pour Roméo Dallaire, les bons rwandais étaient avec le FPR.

Déjà lors de sa mission de reconnaissance en août 1993, Dallaire avait choisi son camp. Cela apparaît dans le rapport de mission déposé comme pièce du Tribunal lors de sa déposition dans le procès *Bagosora et aliis*.

A son arrivée au Rwanda, le 25 octobre 1993, Roméo Dallaire avait une vision manichéenne de la situation qui prévalait au Rwanda. Les bons étaient du côté du FPR, les extrémistes du côté des FAR. Dallaire avait choisi d'être du côté du FPR et va travailler pour l'installer au pouvoir. Roger Booh Booh tire cette conclusion dans l'interview accordée à Collette Braeckman¹¹. Dallaire ne dit pas le contraire : "*A l'intérieur du QG, j'ai été mis au courant des derniers événements. Kagame avait lancé son offensive et pénétré la zone démilitarisée presque vingt quatre heures après son avertissement.*"

Cette fois-ci, il n'y avait pas de force française pour lui mettre les bâtons dans les roues et la MINUAR n'avait pas le mandat pour le stopper" ;¹² ou encore : "*Les combattants étaient pratiquement des enfants, des êtres jeunes, résistants et dévoués. Je ne doutais pas un seul instant qu'ils gagneraient la guerre. Mais pourraient-ils sauver leurs concitoyens ?*"¹³

¹¹ Interview de Roger Booh Booh par Colette Braeckmana publiée dans le Journal Le Soir du 19.04.2004

¹² Roméo Dallaire : "*J'ai serré la main du diable*", p. 346.

¹³ Roméo Dallaire : "*J'ai serré la main du diable*", p. 369.

2.2. Roméo Dallaire a fermé les yeux sur les préparatifs de la reprise de la guerre et s'est compromis dans l'attentat terroriste contre l'avion présidentiel du 6 avril 1994.

La MINUAR a laissé le FPR infiltrer des hommes et du matériel de guerre dans la Capitale sous le couvert des convois de ravitaillement. C'est ainsi que les missiles qui ont servi pour abattre l'avion présidentiel ont été introduits dans l'enceinte du Conseil National de Développement (CND) où était cantonné le bataillon du FPR. Dallaire l'a avoué lors de son contre-interrogatoire par la Défense dans l'*Affaire Bagosora et aliis* en ces termes : *“Ce qui était plausible, c'est que ces missiles auraient pu être infiltrés dans la zone CND”*¹⁴ Ainsi donc Roméo Dallaire a assisté sans réagir aux préparatifs de la reprise de la guerre, l'assassinat du Président Habyarimana et c'est la raison pour laquelle il a été obligé d'avouer à l'Avocat de Bagosora : *“C'est pour ça que je vous dis... et j'ai écrit dans mon livre...que ma mission n'a pas été un succès”*¹⁵ Il doit répondre de l'assassinat des présidents Habyarimana et Ntaryamira ; de celui des membres de leurs suites et des français membres de l'équipage du Falcon 50 présidentiel.

2.3. Roméo Dallaire reconnaît avoir été tenu informé de l'implication de l'Ouganda dans le drame rwandais.

Le FPR recevait ses approvisionnements en matériels et des renforts en hommes de la part de la NRA et Dallaire qui le savait n'a rien fait pour arrêter ce mouvement : *“Le jour suivant, j'ai reçu un rapport du nouveau commandant du secteur de la MUNUOR, le Colonel Azrul Haque, confirmant des envois d'armes et de munitions entre l'Armée Nationale de Résistance de l'Ouganda (ANR) et le FPR.*

*Au même moment, l'équipe de renseignements de Claes a envoyé un rapport stipulant que les officiers de l'Armée Ougandaise avaient tenu des réunions pour supporter l'offensive du FPR qui devait commencer à Byumba ou à Ruhengeri. Claes avait également entendu parler d'un bateau chargé d'armes pour le FPR que les autorités avaient saisi à Goma sur la rive zaïrois du lac Kivu.”*¹⁶

Le Président Yoweri Museveni a confirmé l'implication de son pays et de son armée dans le conflit rwandais, lors de son intervention publique à Kigali, à l'occasion des cérémonies commémoratives du “10^{ème} Anniversaire du génocide”. Il l'avait déjà dit dans un discours prononcé au sommet de Harare en 1999 et l'a répété à Kigali¹⁷.

Quand Museveni prétend qu'il a su contourner la surveillance des Nations Unies, personne ne peut le suivre dans son mensonge. L'ONU par l'intermédiaire de son commandant des forces de la MINUAR savait mais n'a pas voulu intervenir. Le Général Dallaire avait décidé de faciliter la victoire du FPR par tous les moyens.

2.4. Roméo Dallaire a caché les résultats des enquêtes menées sur les massacres de Kirambo et Mutura.

14 Affaire Bagosora et aliis : Transcrits d'audience du 21 janvier 2004, p. 50.

15 Affaire Bagosora et aliis : Transcrit d'audience du 21 janvier 2004, p. 37.

16 Roméo Dallaire : “J'ai serré la main du diable”, 264.

17 Discours du Président Ougandais à Harare en 1999 et le discours fait à Kigali à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du génocide le 7 avril 2004.

Après les massacres de Kirambo et de Mutura, Dallaire a mis en place une commission d'enquête sur les seuls massacres de Kirambo. Cette commission a produit un rapport que Dallaire n'a pas voulu rendre public, pour ne pas compromettre le FPR. Il pensait que ce rapport resterait indéfiniment sous embargo mais, malheureusement pour lui, il a été trouvé par la Défense des Accusés à Arusha et déposé comme pièce du Tribunal dans l'affaire des Medias et celle de Bagosora et aliis. Alors que Dallaire sait très bien que tous les témoins entendus accusent le FPR d'être l'auteur de ces massacres, il soutient le contraire dans son livre à la page 158 à 160. Le Général Dallaire a donc sciemment couvert les crimes du FPR qui n'a pas cessé de torpiller les chances d'un règlement pacifique du conflit rwandais, jusqu'à provoquer le cataclysme du 6 avril 1994 qu'il avait planifié longtemps à l'avance.

Tout le monde sait maintenant que le rapport sur les massacres de Kirambo a été caché pour ne pas compromettre le FPR. Le Général Dallaire peut encore prétendre qu'il voulait sauvegarder le processus de paix ? Pourquoi persiste-t-il dans le mensonge quand bien même la vérité sur ces massacres a éclaté au grand jour!

2.5. Roméo Dallaire a ouvertement soutenu le FPR dans son attaque qui a fait échouer les Accords de Paix d'Arusha

Le Général Roméo Dallaire avoue avoir discuté les plans des opérations avec Paul Kagame¹⁸, que ses hommes fraternisaient avec les soldats de Kagame¹⁹ et que, des fois, il dormait au Quartier Général du FPR²⁰. Cet extrait est fort significatif.

“Puis nous avons commencé à discuter de la situation de la bataille elle-même, et j'ai étendu ma carte militaire entre lui et moi sur le sol”.

Il était évident que Kagame avait bloqué, sans grand effort, un certain nombre de bataillons de l'AGR qui défendaient le cœur de la terre hutue, Ruhengeri. Cela lui permettait une fois prise la ville de BYUMBA et la route principale se dirigeant vers l'Est, de se rendre vers le Sud, jusqu'à la frontière de la Tanzanie et de boucler avec le fleuve. Il faisait aussi avancer son armée vers l'Ouest, juste en dessous de Kigali, sur l'axe principal qui menait à la capitale. Il était clair que Kigali était encerclé et devait s'attendre à une épreuve de force. Après avoir insinué une possible consolidation de son armée le long du fleuve, dans une direction nord-sud, il a terminé la discussion de ses plans militaires de façon brutale et a détourné la conversation sur les négociations d'Arusha, qui devaient commencer le matin suivant. Il ne s'y était pas rendu, car il soutenait que la solution revenait aux politiciens. Pessimiste quant à l'issue potentielle de la réunion, il pensait qu'au départ les ententes d'Arusha que j'avais le mandat d'appuyer - servaient exclusivement « à sauver la vie de militaires et non point celle de civils. Une fois notre session de travail terminée, il m'a invité à dormir chez lui, car retourner à Kigali la nuit tombée était trop dangereux....Au cours de notre entretien, j'ai demandé à KAGAME pourquoi il ne sautait pas directement à la gorge de ses ennemis à Kigali. Il a complètement ignoré les implications allant de pair avec ma question. Il savait très bien que chaque jour de bataille dans la périphérie de Kigali entraînait la mort des Tutsi qui se trouvait derrière les lignes de l'AGR.”²¹

Cette position d'aveu de Roméo Dallaire vient d'être confirmée par Roger Booh Booh en ces termes : *“Durant longtemps, par respect pour les victimes, je me suis abstenu de toute*

18 Roméo Dallaire : “J'ai serré la main du diable”, p. 413.

19 Roméo Dallaire : “J'ai serré la main du diable”, pp. 413-414.

20 Roméo Dallaire : “J'ai serré la main du diable”, p. 414.

21 Roméo Dallaire : “J'ai serré la main du diable”, p. 413.

polémique. Mais aujourd'hui, je veux rappeler les problèmes qui se posaient. Il faut d'abord savoir que Dallaire voulait être le responsable, à la fois politique et militaire, de toute la mission et qu'il a mal accepté mon autorité, essayant de minimiser mon rôle. Sur le plan militaire, qui était de son ressort, bien des problèmes se posaient : la zone démilitarisée était devenue une passoire, sans cesse des armes arrivaient d'Ouganda pour approvisionner le FPR, et Habyarimana, qui en était tenu informé par ses amis, nous le reprochait, précisions à la clé. Mais selon les rapports de Dallaire, il n'y avait jamais aucun problème de ce côté-là... En fait, le général ne disait pas la vérité, ses contrôles n'étaient pas assez serrés. Le travail militaire de la Minuar n'était pas fait et Dallaire préférait faire de la politique; ce n'était pas son rôle. De plus, il était partial : plusieurs fois, on a noté que des militaires du FPR travaillaient avec Dallaire, dans la salle d'état-major de la Minuar, à l'hôtel Méridien. Là, il y avait des cartes montrant les positions des forces d'Habyarimana sur le terrain... A la Minuar tout le monde savait cela. Quand les hostilités ont commencé, notre quartier général était plutôt dans la zone du FPR et ce dernier venait se renseigner pour savoir où se trouvaient les poches de résistance. Enfin, Dallaire n'était même pas obéi par ses troupes.”²²

2.6. Roméo Dallaire a laissé le FPR tuer des réfugiés placés sous la protection de la MINUAR

Dallaire avoue que des réfugiés ont été enlevés par le FPR des installations gardées par les hommes de Roméo Dallaire et ont été exécutés sommairement. Il l'exprime en ces termes : “Un seul incident avait eu lieu au stade Amahoro : des soldats du FPR étaient entrés sans rencontrer aucune résistance de la part des bangladais et ils s'étaient emparés d'une douzaine de civils accusés par d'autres Rwandais présents à l'intérieur du stade d'avoir commis des atrocités. Ils furent exécutés sommairement à l'extérieur des murs d'Amahoro.”²³

2.7. Roméo Dallaire a laissé tuer les politiciens de l'opposition et leurs familles sous la protection de la MINUAR

Roméo Dallaire a avoué avoir failli à sa mission de porter secours à des personnes en danger, dont les politiciens de l'opposition qui s'étaient délibérément placés sous la protection de la MINUAR.

“Tous inquiets, les chefs des partis modérés, des Rwandais ordinaires et des employés civils de l'ONU continuaient d'appeler pour obtenir des renseignements et exiger une protection. Nous n'avions qu'un nombre limité de soldats et chaque homme occupé à un poste de garde était un homme en moins pour patrouiller et pour s'occuper des urgences. Nous avons demandé aux personnes qui téléphonaient de demeurer chez elles ou de se cacher jusqu'à ce que la situation se stabilise. J'ai finalement pu joindre New York en utilisant le téléphone par satellite. Ce n'était pas le moyen le plus sûr, mais je n'avais pas d'autre choix...”

J'ai fait mon rapport à Iqbal Riza et il m'a répondu ‘La MINUAR ne doit pas, je répète, ne doit pas tirer à moins qu'on ne lui tire dessus.’ Je lui ai rappelé que nos règles d'engagement nous permettaient d'intervenir et de procéder à une escalade des moyens à employer, ce qui incluait l'utilisation de nos armes afin d'empêcher des crimes contre l'humanité. Il a répété que la MINUAR ne devait pas tirer sauf si on tirait sur elle.

Nous devions négocier et, surtout, éviter les conflits. Il a ajouté qu'il avait tout à fait compris la crise à laquelle nous devions faire face, mais que nous ne devrions pas créer d'incidents

22 Interviewé par la journaliste Colette Braeckman, Monsieur Booh-Booh déclare que sur le plan militaire, Dallaire était partial et qu'on l'a vu au Méridien avec le FPR en train d'étudier les positions des FAR.

23 Roméo Dallaire : “J'ai serré la main du diable”, p. 377, §3 et p. 413, § 1.

*« Même si vous avez à souffrir parce que vous accomplissez ce qui est juste, vous êtes heureux
N'ayez aucune crainte des hommes et ne vous laissez pas troubler. » (1 Pierre 3, 14).*

8

*exploitables. Pas moyen de le persuader. Je lui ai annoncé l'envoi de mon rapport écrit, et nous
avons raccroché »²⁴*

24 Roméo Dallaire : "J'ai serré la main du diable", p. 298, §3.

2.8. Roméo Dallaire reconnaît certaines victimes de ses propres manquements.

Parmi les victimes des manquements de la MINUAR que Roméo Dallaire reconnaît, nous pouvons d'ores et déjà citer quelques noms au hasard :

- Habyarimana Juvénal, Président du Rwanda et sa suite ;
- Ntaryamira Cyprien, Président du Burundi et deux de ses ministres ;
- Uwilingiyimana Agathe, Premier Ministre du Rwanda ;
- Les Français, membres de l'équipage du Falcon 50 présidentiel, (3 officiers) ;
- Renzaho Juvénal, Conseiller politique à la Présidence de la République ;
- Nsabimana Déogratias, Chef d'Etat-Major des FAR ;
- Sagatwa Elie, Secrétaire particulier du Président et chef de sécurité du Président ;
- Ngurinzira Boniface, Ancien Ministre des affaires étrangères ;
- Kavaruganda Joseph, Président de la Cour constitutionnelle ;
- Ndasingwa Landouald et toute sa famille, Ministre du Travail et 1^{er} Vice-Président du Parti Libéral (PL) ;
- Ngango Félicien et toute sa famille, 1^{er} Vice-Président du Parti Social Démocrate (PSD) ;
- Nzamurambaho Frédéric, Président du PSD et Ministre de l'Agriculture ;
- Les Evêques de Kabgayi, Byumba, Kigali ainsi que les prêtres en leur compagnie ;
- Les casques Bleus belges de la MINUAR (10 commandos) ;

Après les aveux de cette ampleur du Général Roméo Dallaire sur ses responsabilités dans le drame rwandais, il est difficilement compréhensible que son pays, le Canada, lui décerne un prix aussi prestigieux. En quoi le Conseil des Arts canadiens a-t-il trouvé le livre de Dallaire « *essentiel, courageux et édifiant* »²⁵ ? Fallait-il absolument récompenser les échecs de la société civilisée comme l'affirme encore le même Conseil des Arts du Canada²⁶. C'est un véritable scandale de voir un pays de droit comme le Canada récompenser des actions et des omissions criminelles pour éviter les poursuites de cette gravité, par ailleurs avoués par leur auteur.

Comment les hauts officiers des FAR poursuivis devant le TPIR peuvent-ils espérer un procès juste et équitable devant un Tribunal qui prend le Général Dallaire pour un héros et utilise son livre pour les convaincre des crimes dont Dallaire lui-même est le principal responsable, comme il l'avoue dans ce même livre « *j'ai serré la main du diable* ».

Ainsi, par exemple, il est très injuste d'accuser le Général Ndindiliyimana, alors Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie, de n'avoir rien fait pour endiguer la catastrophe alors qu'il a pris l'initiative d'inviter tous les responsables concernés par la sécurité du pays, y compris les chefs de la MINUAR, dès les premières heures d'après l'attentat pour les associer à la première réunion devant arrêter les mesures d'urgence pour gérer la crise consécutive à l'attentat terroriste du 06 avril 1994. En sa qualité d'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé, il a convoqué la réunion des officiers à laquelle le Colonel Bagosora a pris part en sa qualité de Directeur de Cabinet au Ministère de la Défense. On se souvient qu'à l'époque le Ministre Bizimana était en mission au Cameroun.

Le Général Dallaire n'a pas honnêtement collaboré car il avait d'autres plans. En effet, alors que la réunion tenue à l'Etat Major des FAR dans la nuit du 6 au 7 / 04 / 94 avait retenu que les hommes du Colonel Marchal et les gendarmes devaient faire conjointement

25 Lire les commentaires Radio Canada sur Webb dans « Rwanda : les Fantômes du Général », 15 novembre 2004
26» Ibidem.

le maximum de patrouilles, le Général Dallaire en a décidé autrement. Il le dit en ces termes: « *Il était environ deux heures du matin à notre arrivée à l'EMAR....Avec Ndindiliyimana, Luc avait mis au point un plan intelligent pour organiser des patrouilles conjointes. Il y avait un seul problème. Cela exigeait le déplacement de nombreux soldats belges à l'intérieur de la ville pendant la nuit, mouvement qui pouvait être considéré comme une provocation. Je lui ai demandé de réduire leurs effectifs, car nous n'avions pas besoin de ce genre de réaction* »²⁷.

Si le TPIR ne veut ni ne peut engager des poursuites contre Roméo Dallaire, faut-il absolument désespérer de voir un jour des femmes et des hommes canadiens épris de justice se saisir du dossier Dallaire et le traduire en justice ?

Ceux qui viennent de décerner ce Prix au Général Dallaire jouent un rôle important dans cet enterrement de la vérité sur le drame rwandais. Ce n'est pas pour la valeur intrinsèque que ce livre est primé. L'on peut facilement penser que ce prix fait partie des démarches qui visent à couvrir les crimes du Général Canadien contre des poursuites éventuelles.

L'attribution de ce prix vise surtout à maintenir l'illusion que la déposition du Général Dallaire dans le Procès du Colonel Bagosora et ses coaccusés a apporté la preuve de la planification du génocide alors qu'il n'en est rien. Sa piètre prestation a plutôt permis d'en savoir un peu plus sur les prétendues preuves majeures dont se prévaut l'Accusation à savoir : le fax du 11 janvier 1994 et la lettre du 3 décembre 1993.²⁸

3- Un prix littéraire pour camoufler la Vérité sur le drame rwandais et récompenser cent jours de cauchemar et de trahison du général Roméo Dallaire.

Qui peut encore douter de l'implication du Général Roméo Dallaire dans la tragédie rwandaise, depuis la publication de son livre « *J'ai serré la main du diable* » paru aux éditions Libre Expression Québec 2003 et sa déposition dans l'affaire Bagosora et consorts, du 19 au 27 janvier 2004 ? Jusqu'à quand l'impunité continuera-t-elle d'être assurée aux généraux Roméo Dallaire et Paul Kagame malgré leurs lourdes responsabilités dans la tragédie qui a endeuillé le Rwanda ? La réponse toute faite vient d'être fournie par le Conseil des Arts canadien « *en décernant à Roméo Dallaire son Prix du Gouverneur Général, catégorie « études et essais* » en langue anglaise pour son livre-témoignage sur le Rwanda. Ce prix vient s'ajouter à d'autres hautes distinctions lui octroyées par le Gouvernement canadien, dont la promotion de Roméo Dallaire à l'un des plus hauts grades militaires en reconnaissance de ses performances comme Commandant de la MINUAR en 1994.

En réalité le prix attribué à Dallaire, malgré la médiocrité de son œuvre et la gravité de ses responsabilités, vise à sauvegarder pour quelques temps encore la crédibilité de ce témoin-miracle du génocide des Tutsi rwandais, en perte de vitesse après son contre-interrogatoire par les avocats de la Défense dans l'affaire Bagosora et aliis.

27 Livre du Général Dallaire "j'ai serré la main du diable" p 297..

28 Le fax du 11 janvier 1994 a été subtilement retiré des archives de l'ONU à New York et remplacé par une copie manipulée d'un autre fax fabriqué longtemps après la création du TPIR mais ant-daté pour remplacer celui du 11 janvier 1994. Selon Alphonse Marie Nkubito alors membre du gouvernement du FPR, la lettre du 3 décembre 1993 attribuée faussement à des officiers des FAR non autrement identifiés, s'est avérée être une manipulation montée par l'opposition pour tester la capacité de réaction de la MINUAR

L'histoire politiquement convenable et correcte qu'il est venu raconter pour appuyer la thèse de l'Accusation doit être défendue à tout prix, jusqu'à la condamnation de Bagosora et ses coaccusés. Mieux, tout un chacun doit savoir que tout le Canada est derrière « **son Général** » malgré les erreurs inexcusables, les omissions et les trahisons ressassées sans scrupule dans ce volumineux ouvrage abusivement qualifié de « *essentiel, courageux et édifiant* »²⁹

Le cataclysme rwandais n'a pas été une surprise pour Dallaire, car il en avait été préalablement informé par le Général Kagame. Il connaissait bien les dispositions que ce dernier avait prises pour mener à terme son projet criminel. Le Général Roméo Dallaire, Commandant en chef des forces onusiennes au Rwanda en rend compte en ces termes :

« *...Finalement, je lui ai demandé s'il avait des questions à me poser. Il a voulu savoir ce qui se passait relativement à la proposition concernant l'admission du CDR et du PDI. J'ai regardé son visage. Jamais, je ne l'avais jamais vu aussi sombre. Il a seulement ajouté que nous étions à la veille d'un cataclysme et qu'une fois enclenché, aucun moyen ne permettrait de le contrôler* »³⁰.

Par son manque de neutralité et son parti pris, Dallaire a compromis les accords de paix d'Arusha alors que sa mission était de créer les conditions favorables pour leur mise en oeuvre. Il a rejeté la solution de compromis reprise dans la Déclaration du 28 mars 1994 faite par les diplomates occidentaux et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, pour sortir le pays de l'impasse et mettre en place les institutions de transition prévues par l'Accord de paix d'Arusha³¹.

L'on se souviendra que le 6 avril 1994, une section du bataillon belge de la MINUAR, conduite par le Lieutenant Lotin avait accompagné les hommes du FPR dans une mission à l'Est de Kigali que seul le Général Dallaire connaissait. Dallaire n'indique pas quelles étaient ces personnalités du FPR escortées par le lieutenant Lotin et ses hommes, ni l'heure de départ de Kigali et celle d'arrivée dans le parc, ni le poste par lequel cette délégation FPR est entrée puis sortie, ni l'heure de son retour au CND à Kigali. L'absence d'indications sur tous ces aspects fait douter de la réalité de cette mystérieuse mission. Et, comme par hasard, c'est de l'Est de la Capitale que sont partis les missiles qui ont abattu l'avion présidentiel. Même si le doute sur la

²⁹ Guide culturel, Radio Canada : « Rwanda, les fantômes du Général, 15 novembre 2004 »

³⁰ Roméo Dallaire, « *J'ai serré la main du diable* », pp. 278-279.

³¹ Cette déclaration a été signée par 9 Ambassadeurs ; celui du Vatican, des Etats-Unis, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Tanzanie, du Zaïre, de l'Ouganda et du Burundi ainsi que par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Le FPR et le Général Dallaire ont été fâchés par ce 3^{ème} paragraphe de la déclaration : « *Ils sont d'avis, après examen des dispositions pertinentes du protocole d'accord sur le partage du pouvoir, que tous les partis politiques agréés au Rwanda à la date de la signature de ce protocole et le FPR doivent être représentés à l'Assemblée nationale de transition dès sa mise en place, à condition qu'ils respectent l'accord de paix* ». C'est clair, même le parti CDR combattu par le FPR et Dallaire ne devait pas être exclu de cette Assemblée nationale de transition. Comme il l'a écrit dans son livre ci-haut cité, Dallaire en fut révolté ; il fut, comme le FPR, en désaccord avec les diplomates signataires de cette déclaration : « *Le corps diplomatique de Kigali, dirigé conjointement par le Nonce apostolique et le RSSG, endossaient la proposition du Président, qui soutenait la présence au sein du GTBE de tous les partis qui avaient été reconnus à Arusha. Ils ont produit une déclaration conjointe signée aussi par des représentants du Zaïre, de l'Ouganda, du Burundi et de la Tanzanie – en fait par tous les pays de la région des Grands lacs. De main de maître, Habyarimana avait réussi à isoler le FPR, à en faire le seul parti entravant le succès politique. Le département des Affaires politiques (DAP) à New York, l'ONU et l'entière communauté politique et diplomatique sont tombés dans son piège. La communauté internationale tout entière a cause la mort d'Arusha le jour où ses membres, les diplomates, le RSSG des Nations Unies en tête, ont été dupes de la ruse du Président* », p. 276.

responsabilité du FPR dans l'attentat tend à s'évanouir, il reste une énigme de taille sur la présence des casques bleus belges avec leur chef, le lieutenant Lotin³², dans la zone du tir des missiles sur l'avion présidentiel. Dallaire n'a jamais expliqué l'objet de cette mission. Dallaire ne dit absolument rien sur tout ça dans son livre tout comme il ne parle pas de la boîte noire de l'avion présidentiel qu'il a reconnu avoir personnellement acheminée à New-York³³.

Après l'attentat, la Section du Lieutenant Lotin dont personne n'a entendu parler de toute la journée se retrouve comme par hasard à l'aéroport³⁴ vers minuit dix. La même Section du Lieutenant Lotin est immédiatement désignée pour aller en renfort chez le Premier Ministre Agathe Uwilingiyimana, sans armement approprié pour cette nouvelle mission. Le lendemain, lorsque le Général Dallaire a vu les hommes du lieutenant Lotin au camp Kigali, lui qui les avait envoyés en renfort chez le Premier Ministre, il a tout simplement préféré s'abstenir et les laisser mourir. En effet, il les a vus en difficultés au camp Kigali et il n'a rien fait pour les sauver malgré l'appel pathétique de l'officier togolais, le capitaine Apedo. Il les a laissés se faire « *tabasser à mort par les soldats mutins.* » Peut-on s'empêcher de croire qu'il a cherché à les faire tuer pour se débarrasser de témoins gênants, sans doute complices dans l'attentat contre l'avion présidentiel?

En venant à la réunion à l'Ecole Supérieure Militaire, le 7 avril 1994 vers 11h, le Général Dallaire savait personnellement que le Premier Ministre Agathe avait pris la fuite et que les casques bleus avaient eu de sérieuses difficultés et renoncé à poursuivre la mission³⁵. C'est donc un fait certain qu'il les a sacrifiés tout comme il l'a fait pour les politiciens rwandais de l'opposition proche du FPR. En effet, il n'a pas voulu intervenir alors que certains d'entre eux l'ont personnellement appelé au secours, notamment Madame Hélène Ndasigwa. Il ne peut pas prétendre que le réseau de communication entre les différentes équipes de la MINUAR n'a pas fonctionné et qu'il n'était pas informé par ses hommes qui assuraient leur garde qu'ils étaient en danger déjà au moment où certains d'entre eux étaient entrain de se faire enlever.

Le Général n'en fera cas qu'après la réunion qu'il a eue avec les chefs militaires FAR à l'Ecole Supérieure Militaire le 7 avril 1994 vers 12h 30. Dallaire n'a voulu rien faire pour sauver les vies en danger, il le clame tout haut en ces termes : « *....Nous, la MINUAR, nous ne bougerons pas. Je continuerai à vous donner un appui pour éviter l'obstruction de l'Accord d'Arusha et je vous aiderai à empêcher une nouvelle guerre civile avec le FPR* »³⁶.

Connaissant le programme de Kagame, il a contribué à l'aggravation de la crise par le sabotage de la réunion qui devait avoir lieu chez l'ambassadeur des USA, le matin du 7 avril 1994. Les diplomates et une délégation des FAR devaient se rencontrer sous la présidence du Représentant du Secrétaire Général, Mr Roger Booh Booh pour des échanges; ce qui aurait permis de

32 Et comme par hasard, c'est le Lieutenant Lotin qui commandait l'unité mortier de la MINUAR, donc spécialisée dans la balistique.

33 La Nouvelle Relève N° 486 du 15 au 30 avril 2004 « La MINUAR fut un échec »

34 Alexandre Goffin dans : « Rwanda 7 avril 1994: 10 commandos vont mourir » écrit ce qui suit à la page 47 : « Le Lieutenant Lotin, de retour de l'AKAGERA est lui aussi passé avec son véhicule à l'aéroport pour faire le plein de carburant. Il discute avec le capitaine Tefnin non loin d'une grille d'enceinte. Bruno Bassinne, comme beaucoup d'autres, attend en riant qu'on lui précise ce qu'il doit faire. »

35 Alexandre Goffin, page 74. Le Lieutenant Lotin entre en communication avec le Lt Colonel Dewez sur le réseau Motorola et lui annonce : « Devant, deux de mes hommes se font tabasser...Ils vont nous lyncher, mon Colonel ». C'était 9h06 et ce fut sa dernière communication.

36 Ibidem p 309 à 310. Ces propos sont d'autant plus étonnant quand on sait que des unités de la MINUAR avaient reçu les ordres de laisser passer les troupes du FPR pour attaquer le camp Kanombe : témoignages de deux soldats belges de la MINUAR devant l'auditorat militaire. Le FPR est sorti du CND dans la nuit du 6 au 7 avril 1994.

reprenre la situation en main. Booh Booh n'a pas eu l'escorte pour le conduire chez l'Ambassadeur américain et Dallaire le reconnaît.³⁷

4- Rechercher la Vérité afin d'arriver à la Justice qui réconcilie.

Au vu du comportement de certaines personnes à l'égard des accusés devant le TPIR, je tire la conclusion qu'elles n'ont pas évolué dans leur compréhension du dossier rwandais. Je suis particulièrement surpris par certaines affirmations tendant à accrédiiter les théories aujourd'hui à la mode de nous accuser de négationnisme ou de révisionnisme comme si nous avions jamais admis la qualification de génocide donnée aux massacres inter-ethniques d'avril-juillet 1994 au Rwanda. Comme on peut le constater dans cet exemple tiré du seul dossier d'Edouard Karemera et aliis, la quasi-totalité des accusés du TPIR ont généralement plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation y compris celui du génocide.

Dans un fax devenu célèbre au greffe du TPIR, Maître Emmanuel Leclerc a expliqué son départ du dossier Edouard Karemera en ces termes : « *Les événements de 1994, au Rwanda sont qualifiés par les uns de génocide, par les autres de massacres réciproques. En ce qui me concerne, le seul mot correct est le mot « génocide.» Monsieur Karemera est d'un autre point de vue. Il me semble dès lors difficile, sans desservir mon client, de poursuivre sa défense si son Conseil et lui-même ne réserve pas la même définition aux événements de 1994. Avec regret, mais avec la certitude de faire mon devoir d'avocat, je me retire donc de la Défense de Monsieur Karemera. Je ne me présenterai donc pas aux audiences de ces 7 et 8 avril 1999.* »³⁸

Ainsi donc, il serait pour le moins malhonnête d'accuser Edouard Karemera d'avoir aujourd'hui une attitude révisionniste alors que sa position sur les événements est restée constante depuis ce jour où le Président de Chambre, l'Honorable William H. Sekule décida péremptoirement que, malgré le défaut de représentation, il devait être mis en accusation.

Il s'était alors exprimé en ces termes : « *Nous avons dit que vous étiez en mesure d'effectuer votre comparution initiale en application de l'article 62 du RPP, car nous sommes persuadés que vous savez ce qui se passe dans cette procédure.* »³⁹

Ne voulant aucunement cautionner cette décision contraire aux prescriptions de l'article 62 du Règlement, Edouard Karemera avait catégoriquement refusé de répondre aux onze questions lui posées par le Juge relativement aux 11 chefs d'accusation portés contre lui. Plus tard, il a tenté de contester la régularité de cette procédure en récusant le Juge William Sekule. Mais il a été débouté en Première instance et en Appel.⁴⁰

La quasi totalité des accusés du TPIR ont opté pour la plaidoirie de non culpabilité, même si certains avocats préfèrent pratiquer la défense de connivence, en espérant que la position particulière de leurs clients emportera l'indulgence des juges. Ces tentatives ont,

³⁷ Roméo Dallaire : « J ai serré la main du diable », page 303

³⁸ Fax du 6 avril 1999 remis au suspect Edouard Karemera en pleine audience du 7 avril 1999 consacrée à sa mise en accusation.

³⁹ Transcrit d'audience du 8 avril 1999 pages 108 - 109

⁴⁰ Décisions du 16 novembre 1999 du Bureau du TPIR, celle du 17 novembre 1999 de la chambre de Première Instance II ainsi que celle de la chambre d'appel datée du 18 mai 2000, toutes relatives à la requête en récusation des Juges Laity Kama et William Sekule pour suspicion légitime. Cependant le Tribunal a trouvé une solution astucieuse en transférant l'affaire Karemera et aliis de la Chambre II présidée par Sekule d'abord à la Chambre I présidée par la Présidente Pillay et, un peu plus tard, à la Chambre III présidée par la Vice-Présidente Vaz.

malheureusement, débouché sur de lourdes condamnations des accusés qui se sont contentés d'une telle option.

Or, malgré toutes les années passées à enquêter sur le génocide des Tutsi rwandais, le Procureur n'est pas parvenu à indiquer le mobile qui aurait subitement poussé les Hutu à tuer les Tutsi. Au contraire il met tout en œuvre pour écarter des débats devant le TPIR le dossier sur l'assassinat du Président Habyarimana qui, pourtant, est un élément incontournable pour appréhender la Vérité sur le drame rwandais.

Concernant la thèse du génocide défendue par le Procureur en l'absence de toute preuve, nous estimons qu'il faudrait évoluer et s'aligner sur les positions de mieux en mieux documentées de certains universitaires-chercheurs qui n'hésitent plus actuellement à remettre en cause les conclusions auxquelles ils étaient arrivés hâtivement, au point qu'elles sont aujourd'hui contredites par de nombreux témoignages qui fusent de partout.⁴¹ Les éléments de preuve déjà produits dans certains procès terminés ou en cours au TPIR permettent de mettre sérieusement en doute une quelconque planification de l'extermination des tutsi par les groupes incriminés illégalement par le Procureur⁴², à savoir le Gouvernement intérimaire, les FAR, le parti MRND et des factions de certains autres partis ainsi que l'Eglise.

Devant l'impossibilité de démontrer cette prétendue planification, le Procureur a profité de l'aveu de culpabilité malicieusement extorqué à l'ancien Premier Ministre Jean Kambanda avec le funeste contrat léonin daté du 29 avril 1998. Jean Kambanda avait alors accepté de plaider coupable sur l'ensemble des six chefs d'accusation mis à sa charge et de témoigner contre ses anciens collaborateurs. Mais le coup de poker du Procureur n'a pas fait long feu. En effet, tout le monde est aujourd'hui au courant des circonstances dans lesquelles Jean Kambanda a subi le contre-interrogatoire musclé mené par deux policiers canadiens, Pierre Duclos et Marcel Deseaulniers. Ces deux policiers véreux, spécialisés dans la manipulation des pièces à charge avaient été recrutés par leur compatriote Mme Louise Arbour, alors Procureur du TPIR, pour prêter comme enquêteurs au TPIR alors qu'ils étaient poursuivis au Canada pour fabrication de fausses pièces.

On sait surtout que, c'est sur base des aveux lui arrachés en violation des règles de procédure en vigueur devant le TPIR, pendant les 9 mois d'isolement frisant la séquestration à Dodoma, par ces deux policiers manipulateurs, que l'acte d'accusation définitif⁴³ contre Jean Kambanda a été finalisé, à quelques heures seulement de sa comparution du 1^{er} mai 1998. Dans ces conditions, il n'y a rien de surprenant dans les fréquents revirements de Jean Kambanda, déçu et amer, après sa condamnation définitive à la prison à vie⁴⁴.

⁴¹ Enquête du juge Bruguière, témoignage de Ruzibiza et Ruyenzi, livre de Bernard Lugan, livre de Robin Philpot, livre de Honoré Nbanda Nzambo...

⁴² Le Statut n'a pas donné au TPIR la compétence de poursuivre et de juger les personnes morales ou les institutions. En théorie le Procureur déclare se conformer à cette limitation de compétence aux personnes physiques ; mais, en réalité toute sa stratégie de poursuites est basée sur les allégations portées contre le Gouvernement, le MRND, les FAR et l'organisation « Interahamwe za MRND », pris au sens institutionnel.

⁴³ C'est suite à la signature de l'Accord aux fins d'un aveu de culpabilité, le 29 avril 1998, que le Procureur a pu sortir son acte finalisé sur base des éléments lui fournis par l'accusé lui-même. Kambanda pouvait enfin faire sa comparution le 1^{er} mai 1998 et plaider coupable sur tous les 6 chefs d'accusation mis à sa charge.

⁴⁴ Jean Kambanda a remis en cause le contrat passé avec le Procureur dans la semaine même de sa condamnation comme le montre sa lettre du 11 septembre 1998 à Mr le Greffier du TPIR au sujet de la commission d'office de Me Michael Inglis au lieu de l'avocat de son choix, Me John Scheers et la lettre du 14 avril 1999 adressée au Bâtonnier du Barreau français de Bruxelles.

Mais on comprend aussi, pourquoi le Procureur tient à sa coopération. Pour poursuivre la coopération avec le Procureur, Jean Kambanda semble avoir placé la barre très haut, mettant ainsi en difficultés les négociateurs dépêchés auprès de lui par le Bureau du Procureur.⁴⁵ Les nouvelles promesses lui miroitées par le biais du fin négociateur, l'avocat général RAPP, depuis août 2004 vont peut-être produire les effets souhaités. Il est important de relever que, depuis sa condamnation à perpétuité en septembre 1998, le Procureur peine littéralement à convaincre Jean Kambanda de garder le silence sur les circonstances et à quelles conditions il a signé le fameux « **Accord aux fins d'un aveu de culpabilité** », à défaut d'honorer l'engagement pris de collaborer avec l'Accusation en déposant à charge contre ses anciens collaborateurs.

Mais, jusqu'à quand cet aveu de culpabilité malicieusement extorqué à Jean Kambanda continuera-t-il à servir d'alibi pour refuser de reconnaître la Vérité sur le drame rwandais ? Le problème, me semble-t-il, réside dans une mauvaise appréciation de principaux facteurs à l'origine des malheurs du peuple rwandais qui, de mon point de vue, **sont de trois ordres** :

(1) Le régionalisme qui a provoqué l'éclatement de la société rwandaise.

Certains Rwandais, en sont tellement marqués que même aujourd'hui, en exil ou à l'intérieur du pays, ils continuent à le mettre en avant pour justifier leur refus de conjuguer les efforts avec leurs compatriotes afin d'examiner objectivement les problèmes existentiels, pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Le régionalisme fut perçu par le FPR et ses stratèges comme une faiblesse à exploiter pour plonger le pays dans une guerre civile dans laquelle il interviendrait pour mettre de l'ordre⁴⁶. Il est fort regrettable que ce régionalisme persiste encore aujourd'hui dans les communautés des réfugiés en dépit des enseignements du passé très récent et de la tragédie que continue à endurer le peuple rwandais.

(2) L'aveuglement et la partisanerie politiques qui ont amené certains leaders à trahir les intérêts du peuple qu'ils prétendaient défendre.

En préférant servir leurs intérêts égoïstes et momentanés, certains politiciens ont facilité l'élimination du Président Habyarimana, dont le rôle modérateur était pourtant indiscutable dans le contexte de guerre et du multipartisme. De fait, il était considéré par la population comme le dernier recours pour la survie de la Nation en cette période de hauts risques.

Malheureusement donc, ses adversaires politiques et ses ennemis⁴⁷ de tous bords le présentèrent comme un obstacle à la paix, afin d'obtenir le feu vert et le soutien de leurs complices dans son élimination. Les conséquences de cette élimination étaient prévisibles mais ces individus assoiffés de pouvoir sont passés outre, en sachant pertinemment qu'ils plongeaient leur pays

⁴⁵ Voir les correspondances du 4 juin 2003 échangées entre le chef des poursuites Mme Mélanie Warrett et Jean Kambanda.

⁴⁶ Le montage du coup d'Etat des officiers du Sud autour du Premier Ministre Uwilingiyimana Agathe, l'interprétation faite sur la liste trouvée dans le véhicule du Chef d'Etat-Major de l'Armée, l'assassinat de du Ministre Gatabazi et de Bucyana, l'annonce sur les antennes de la radio Muhabura que le Général Ndindiliyimana avait été assassiné par les officiers du Nord, autant d'éléments pour comprendre l'importance attribuée au régionalisme ainsi que l'exploitation qu'en a fait le FPR. Des personnes ressource ont permis de découvrir et comprendre le plan et le rôle que Ndindiliyimana devait jouer après l'attentat du 6 avril 1994. Dans ce rôle Uwilingiyimana Agathe et Ndindiliyimana devaient également être tués et d'une pierre deux coups. Les assassins de Habyarimana étaient trouvés et avec la mort de ces deux personnalités du Sud, la justification par le FPR des profondes dissensions entre le Nord et le Sud du pays était obtenue pour entretenir la guerre, cette fois-ci en position de force par rapport aux forces intérieures qui s'en trouvaient ainsi totalement désintégréées.

⁴⁷ Voir les correspondances Ravi et le noyau de l'escadron de la mort depuis décembre 1991. Doc TPIR.

dans le cataclysme que personne n'allait plus pouvoir arrêter. Aujourd'hui des témoignages crédibles et accablants sont là pour le confirmer. La démocratie chantée par le FPR pour justifier son agression et réclamée à cor et à cri par les opposants de Habyarimana a été vite jetée aux oubliettes par la dictature sanguinaire et exclusive de la minorité tutsi galvanisée par Paul Kagame.

(3) Les clivages ethniques malicieusement exacerbés par l'agresseur FPR

Avec sa stratégie du pire, le FPR a tout fait pour exploiter malhonnêtement à son avantage l'histoire ancienne et récente de la gestion du pouvoir par les tutsi et par les Hutu pour réaliser son rêve de longue date de reprendre le pouvoir par les armes.

Après la signature des accords de paix d'Arusha, l'arrogance, les provocations des partisans du FPR dans certains milieux et les exactions du FPR dans les zones occupées ainsi que son terrorisme partout à l'intérieur du pays ont réveillé les démons de la haine ethnique nourrie de peur.

L'assassinat du Président Ndadaye du Burundi par l'armée mono-ethnique tutsi quatre mois après son élection avait déjà provoqué des affrontements entre les Hutu et les Tutsi du Burundi avec des prolongements au Rwanda⁴⁸. Le 6 avril 1994, l'assassinat programmé par le FPR des présidents Hutu, Habyarimana du Rwanda et Ntaryamira du Burundi, suivi immédiatement par la reprise des hostilités, a plongé le Rwanda dans le chaos et les tueries.

Mon constat est que les Rwandais de toutes les ethnies et de toutes les couches sociales ont emporté avec eux dans leur exil cette vision des problèmes rwandais. En se positionnant par rapport à l'un ou l'autre de ces trois grands maux ci-dessus relevés, ils passent leur temps à se rejeter mutuellement les responsabilités de la tragédie qui s'est abattue sur notre pays et notre peuple. Et, comme si cela ne suffisait pas, certains vont jusqu'à nier les efforts déployés par le Gouvernement et les FAR pour faire face à la catastrophe d'avril- juillet 1994 et, au contraire, minimisent les crimes du FPR. C'est aussi à force de tapage médiatique et des écrits de propagande que certains de nos compatriotes oublient que le drame rwandais ne se réduit pas à la seule dimension nationale mais qu'il y a beaucoup d'intérêts géopolitiques que l'on s'évertue à couvrir ou à occulter. L'ancien conseiller spécial du Maréchal Mobutu pour la sécurité vient de livrer au public un témoignage hors pair dans un ouvrage qui fera date sur les vrais motifs de la crise dans la région des Grands Lacs d'Afrique⁴⁹.

Ceux qui ont eu la chance de ne pas être liquidés ou ciblés par le FPR et ont l'opportunité de vivre tranquillement, suite à leur intégration dans les pays d'accueil, croient que les accusés devant le TPIR devraient tout simplement accepter de porter le fardeau de tous les Hutu, globalement accusés de génocide, sans exiger la moindre preuve sur la planification de ce crime abominable.

C'est dommage, parce que la vérité ne sera pas connue tant que les premiers concernés préféreront se taire par peur ou par égoïsme au moment où les seconds croupissent injustement en prison au Rwanda ou à Arusha.

48 Ndadaye est un de ces anciens réfugiés burundais arrivés au Rwanda en fuyant les massacres des hutu au Burundi en 1972. Il a poursuivi ses études secondaires au Rwanda. Il y a effectué ses études universitaires et il a été professeur dans la région de Butare. Il était bien connu au Rwanda et sa victoire a irrité les milieux FPR au Rwanda. Il semblerait d'ailleurs que ce dernier n'est pas étranger à son assassinat, le 21 octobre 1993.

49 Honoré Nbanda Nzambo : « Crimes organisés en Afrique centrale. Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux », paru aux Editions Duboiris, Paris 2004.

Il est à la mode aujourd'hui de se faire taxer de « divisionniste », de défenseur de « l'idéologie génocidaire » ou d'être accusé de « révisionnisme ». Même face à de nombreux arguments nouveaux, le régime du FPR et ses puissants supporteurs ne sont pas prêts à reconsidérer leurs fausses accusations portées globalement et abusivement contre tous les Hutu. C'est donc à ces derniers de se battre jusqu'à ce que la vérité l'emporte sur le mensonge !

Il est tout de même écœurant de constater que les intellectuels rwandais qui ont eu l'occasion et le privilège de suivre le déroulement des événements n'osent pas démentir les mensonges répandus et se réfugient derrière la peur de perdre certaines facilités qui leur ont été accordées dans les pays d'asile. Il est intellectuellement malhonnête de continuer à défendre une thèse dont on sait pertinemment qu'elle est manipulée à des fins politiciennes.

Si l'on peut excuser le silence forcé des intellectuels vivants à l'intérieur du Rwanda parce qu'il y va de leur survie physique, il en va autrement de tous ceux qui évoluent partout ailleurs en Occident ou en Amérique, notamment, dont les fallacieux alibi frisent la lâcheté.

J'estime que des changements substantiels dans la vision du problème rwandais n'interviendront pas, tant qu'il n'y aura pas cette prise de conscience des causes réelles et profondes qui ont conduit le peuple rwandais à l'éclatement et à la mort. Il est dès lors coupable et irresponsable d'intérioriser la version accommodante pour certains milieux et groupes connus, sérieusement impliqués dans cette tragédie qui a frappé notre pays.

C'est dans cette prise de conscience que réside le salut du peuple rwandais. En outre, il va falloir bannir à jamais les trois maux précités et le mensonge politique. Il faut s'engager résolument dans la lutte contre cette justice à deux vitesses qui fait délibérément de la discrimination ethnique la garantie d'impunité pour des criminels avérés de quelques bords qu'ils soient.

Seulement, il faut que leurs crimes soient clairement établis, à partir des preuves vérifiables et non des éléments manipulés pour soutenir la thèse du génocide planifié tel que véhiculée par les principaux profiteurs de ce crime abominable. Nul n'ignore que le régime FPR a fait du génocide « **un fonds de commerce très rentable** », surtout qu'en plus il est le fondement de sa légitimité.

5- La réconciliation hypothéquée par des poursuites sélectives et discriminatoires.

Les Procureurs successifs et le lobby dont ils sont généralement les portes voix sont les principaux responsables de l'échec du TPIR. Leur zèle à transférer les détenus au Rwanda explique encore une fois cette volonté d'enterrer définitivement la vérité sur la tragédie rwandaise. Avant son arrivée au TPIR, Madame Louise Arbour, dans une conférence tenue le 19 mars 1998 à l'Université Libre de Bruxelles avait annoncé publiquement que les enquêtes sur les crimes commis par le FPR se poursuivaient.

Le 13 décembre 2000, dans une conférence de presse tenue à Arusha Carla Del Ponte avait, pour la première fois, annoncé publiquement que les dossiers d'enquête avaient été constitués contre les membres du FPR et qu'elle avait demandé la coopération des autorités rwandaises

pour mener à bien ces poursuites. Le fait que les dossiers pour lesquels Carla Del Ponte a fait la demande n'ont naturellement pas été divulgués au public démontre déjà l'hésitation du Parquet. Mais cette timide initiative de Carla Del Ponte de lancer les poursuites contre des membres du FPR lui a valu l'éviction du TPIR.

Son successeur, Aboubacar Jallow s'est simplement incliné face à la résistance du régime de Kigali et de ses puissants sponsors et, en même temps, multiplie les initiatives pour transférer les dossiers de certains prévenus du TPIR devant les juridictions rwandaises et cela, sur commande de ces criminels qu'il devrait normalement arrêter et déférer devant les juges du TPIR. Les détenus du TPIR soutenus en cela par leurs avocats et d'autres intervenants ont dénoncé fermement les négociations entre le TPIR et le Gouvernement Rwandais⁵⁰

Bénéficiant de la complicité du Greffier Adama Dieng, Aboubacar Jallow s'est même immiscé dans le dossier de transfert des condamnés du TPIR pour être bien certain qu'ils seront liquidés rapidement afin de débarrasser l'ONU et certains de ses Etats membres des derniers témoins crédibles du drame rwandais. En effet, c'est parmi ces accusés du TPIR que se retrouvent les derniers acteurs et observateurs privilégiés tout au long de la période de ces événements tragiques qui osent encore dénoncer les crimes du FPR et ses complices.

Lors d'un entretien début avril 2002, Carla Del Ponte avait promis la première mise en accusation des membres du FPR avant la fin de l'année 2002, en ces termes: « *Le Bureau du Procureur enquête officiellement depuis bientôt deux ans sur trois crimes commis par des soldats du FPR....mais l'établissement des responsabilités au niveau de l'hierarchie militaire de l'APR porte manifestement des responsabilités des échelons sensibles de l'armée, ce qui met le Parquet dans une position politiquement délicate* »⁵¹ Le 30 mai 2002, le Procureur général apportait cette précision que ce sont en tout quatorze sites qui étaient visés par ces enquêtes⁵².

Ainsi, depuis 8 ans, seuls les Hutu ont fait l'objet de poursuites parmi les « milliers de cas » connus du Procureur. Les crimes graves pesant sur les Tutsi membres du FPR ne sont pas à l'ordre du jour du TPIR.

Le Procureur ne veut ni ne peut les inculper à cause des pressions des puissances occidentales connues et du chantage du régime de Kigali⁵³. Puisque la date de fermeture du TPIR ne permet pas de juger tous les Hutu sélectionnés, il est logique que les Tutsi ne seront jamais inculpés par le TPIR, ni autrement traduits en justice puisque le régime du FPR n'a ni l'intention, ni l'intérêt à le faire. Le Procureur traîne délibérément les pieds, en prétendant qu'il fait l'évaluation des enquêtes qui ont déjà eu lieu depuis des années. Le dossier des suspects du FPR sera, sans nul doute, bientôt classé sans suite sous le fallacieux prétexte de l'échéance de 2008 ! En sera-t-il de même pour les suspects ou les accusés Hutu ? C'est fort peu probable. Le Professeur Filip

⁵⁰ Voir, notamment, lettres des détenus au Président du TPIR, Eric Mose, en date du 16 février 2004 ; du 24 mai 2004 et celle du 4 juillet 2004 ainsi que les lettres lui adressées le 12 juillet 2004 par le Président du Centre de lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda ; la lettre du 5 juillet 2004 lui adressée par l'Association Internationale des Juristes démocrates ainsi que sa réponse datée du 22 septembre 2004

⁵¹ Tribunal Pénal International pour le Rwanda le compte à Rebours 1^{er} août 2002

⁵² Idem ICG en foot note p 14

⁵³ Pour s'en convaincre il suffit de se rappeler des pressions et des manœuvres ayant conduit à la mise à l'écart du TPIR de Mme Carla Del Ponte par le Conseil de Sécurité.

Reyntijens a finalement fait le même constat et vient de retirer sa précieuse collaboration au Procureur du TPIR dans sa lettre du 11 janvier 2005⁵⁴.

La déclaration faite par le Procureur au cours de l'audience du 20 septembre 2004 dans l'affaire Ndingiyimana et alii est un aveu. Tout en niant la poursuite des gens sur des bases ethniques, le Procureur n'a pas pu réfuter le fait que seuls les Hutu ont été inculpés et traduits en justice, huit ans après le début des activités du Tribunal⁵⁵. Il a même admis la réalité des poursuites sélectives dans les termes suivants : *« Il y a effectivement un processus sélectif – je dois l'admettre - , de part la nature même du pouvoir discrétionnaire qui revient de droit au Procureur. Nous devons procéder effectivement à une certaine sélection, en ayant à l'esprit qu'il y a des milliers de cas qui doivent être traduits devant notre juridiction ; mais nous n'avons pas effectivement des ressources suffisantes. Et vous savez que nous devons clore notre mandat en 2008 »*⁵⁶.

Par poursuite sélective, il ne faut pas entendre seulement l'impunité garantie aux membres du FPR. Il faut y ajouter toutes les personnes qui ont commis des crimes à l'instar de Roméo Dallaire et consorts, qui sont maintenant considérés comme des héros à récompenser.

Rien ne peut ni ne doit excuser les crimes horribles qui ont été commis à partir du 6 avril 1994 dans des affrontements inter-ethniques favorisés par la reprise de la guerre et le chaos qui s'abattit sur tout le pays. Mais, cela ne suffit pas pour condamner globalement tout un peuple en ignorant que ce même peuple a plutôt été victime d'une agression calculée et planifiée depuis un pays voisin. Même si le Procureur continue de le nier, le conflit rwandais avait sans nul doute un caractère international. La complicité de la communauté internationale qui a laissé faire certains pays impliqués dans cette tragédie est une réalité reconnue⁵⁷

L'implication des pays tels que l'Ouganda, le Burundi, la Belgique et les Etats Unis d'Amérique est aujourd'hui suffisamment documentée⁵⁸ pour ne plus être raisonnablement contestable.

Il me semble juridiquement et humainement scandaleux de condamner systématiquement des individus pris au hasard comme des échantillons représentatifs des catégories socioprofessionnelles dont ils faisaient partie en avril-juillet 1994. Comment peut-on accepter que les rares acquittés du TPIR restent tout de même en prison⁵⁹ et prétendre encore que le

⁵⁴ Dans cette lettre adressée au procureur Hassan B. Jallow, Filip Reyntijens écrit : « on 6 January 2004, you informed me that you were unable to disclose whether you had come to a decision or what that decision would be. Of course, I accept and respect your position. However, having cooperated with the ICTR and your office since 1995 the failure to prosecute RPF suspects puts me before a grave moral dilemma. [...] I shall ,therefore, not be able to cooperate with OTP unless and until the first RPF suspect is indicted»

⁵⁵ PV du 20 septembre 2004, pp. 36-39.

⁵⁶ Audience du 20 septembre 2004 transcrit p 37.

⁵⁷ A ce sujet qu'il nous suffise de renvoyer au rapport de la « Commission Cerlson » remis au Secrétaire Général de l'ONU le 15 décembre 1995, au Rapport du groupe d'Eminentes personnalités présidé par l'ancien président Ket Masire remis au Secrétaire Général de l'OUA, le 29 mai 2000, ainsi qu'au Rapport de la Commission d'enquête du Sénat belge sur les événements du Rwanda.

⁵⁸ Comme preuves de l'implication de ces pays, on peut citer, notamment :

- Le rapport de la Commission d'enquête du Sénat belge sur les événements de 1994 au Rwanda ;
- La déclaration du Président Yoweri Museveni le 7 avril 2004 à Kigali lors des cérémonies commémoratives du 10^e anniversaire du génocide ;
- Les documents déclassifiés par l'Administration américaine, le 20 août 2001 sur le site Web .

⁵⁹ Après l'arrêt de la Chambre d'Appel du 3 novembre 2000, Jean Bosco Barayagwiza a été littéralement neutralisé par le Greffier jusqu'au 11 décembre 1999 date à laquelle le Procureur a saisi la Chambre d'Appel d'une demande en

TPIR n'est pas un instrument politique au service du FPR ? Il n'y a aucun doute, le TPIR a été conçu par les américains comme un tribunal du vainqueur FPR qu'ils soutenaient contre les FAR et le Gouvernement légitime du Rwanda

Comment ne pas conclure que le TPIR qui, à ce jour, n'a pas réussi à apporter la preuve de la planification de l'extermination des tutsi est plutôt un instrument mis en place pour sauvegarder les intérêts des tutsi pendant que ceux des hutu sont résolument mis au placard ? L'impunité et l'immunité dont jouit le FPR avec la bénédiction complice de la Communauté internationale ainsi que les poursuites sélectives et discriminatoires ou les emprisonnements arbitraires des Hutu, même après leur acquittement, doivent prendre fin. Sans cela, il est illusoire et malhonnête de parler de Justice et encore moins de Réconciliation entre Rwandais. Mais les premiers concernés doivent se décider à mettre la main à la pâte⁶⁰.

Comment faut-il interpréter le silence de certains intellectuels et anciens responsables rwandais qui refusent de s'exprimer sur des événements les concernant au premier plan⁶¹. Il n'y a pas mille manières de contribuer à faire éclater la vérité sur le drame rwandais au grand jour. La plus directe est d'accepter de comparaître devant le TPIR et de déposer en faveur des accusés qui peinent à trouver des témoins crédibles disposés à se rendre à Arusha.

A défaut de venir déposer devant les chambres du TPIR, on peut toujours disponibiliser les documents disculpatoires dont on dispose dans son classement ; c'est particulièrement le cas pour tous les anciens diplomates qui n'ont rien perdu de leurs documentations personnelles et des autres compatriotes qui se trouvaient à l'extérieur du pays particulièrement pour de raisons d'études.

Il y a lieu également de contribuer à faire évoluer les choses en participant activement à tous les débats organisés dans sa zone d'activités sur les Webb sites ou en faisant des recherches et en publiant, comme certains ont commencé à le faire déjà.

Edouard KAREMERA
Arusha janvier 2005.

révision qui a abouti au renversement programmé de cet arrêt qui avait compromis les relations entre le Tribunal et le Gouvernement de Kigali.

- Acquitté, Ignace Bagirishema est resté six mois en prison avant d'être autorisé à aller provisoirement en France attendre la confirmation de son acquittement par la Cour d'Appel.

- Emmanuel Bagambiki et André Ntagerura acquittés le 25/ 02/ 2004 sont toujours en prison à Arusha dans les conditions plus rigoureuses que celles des accusés en cours de procès ou des condamnés se trouvant en instance d'appel.

⁶⁰ Comment comprendre qu'aucune action de solidarité ne soit pas encore organisée pour la mise en liberté d'André Ntagerura et de Emmanuel Bagambiki maintenus en prison malgré leur acquittement ?

Comment comprendre la séquestration de Yusuf Munyakazi qui se poursuit depuis bientôt un an pour le forcer à plaider coupable et à collaborer avec le Procureur et accuser faussement certaines personnes!

⁶¹ Parmi les nombreux acteurs politiques rwandais de premier plan, seul James Gasana a publié beaucoup de documents dont son important livre : « Rwanda. Du Parti-Etat à l'Etat-Garnison » paru aux Editions L'Harmattan, Paris 2002. Faustin Twagiramungu est passé spécialiste dans des interviews généralement données en fonction des opportunités politiques ; les anciens ministres et ambassadeurs très proches confidents du Président Habyarimana comme ses farouches opposants préfèrent se cacher et gardent un silence assourdissant.